

Vos références :

Nos références : **CB / U24**

NOTE D'INFORMATIONS : URBANISME & ENVIRONNEMENT

Mutation d'immeuble bâti ou non bâti sans modification de son état.

Commune : Avignon
Propriétaire (s) :
Lieu dit / Adresse :
Réf. cadastrales :
Contenance fiscale :

INFORMATIONS GENERALES SUR LE BIEN

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU ZONAGE :

- ~ L'immeuble est classé en zone : **UH**
- La zone UH correspond aux secteurs résidentiels pavillonnaires, peu denses, caractérisés en majorité par une implantation typique des maisons au milieu de leur parcelle, ou bien mitoyennes dans certains cas.

SERVITUDES D'URBANISME PARTICULIÈRES :

- ~ Intéressé par :
- Zone à risque de retrait-gonflement des argiles : aléa modéré.
 - T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement instituées pour la protection de la circulation aérienne.
 - AS1 : Périmètres de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à la collectivité humaine.
 - Enveloppe périmétrique de l'ASA des canaux de la Plaine d'Avignon.
 - Filiole et voie d'eau privée.
 - Périmètre d'attractivité des TC zone 2.
 - Zone du PAC Durance : zone bleue - zone urbanisée en aléa modéré.

DROIT DE PREEMPTION :

- ~ Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) : Simple.

MARGE DE REcul :

- ~ Néant en l'état actuel des documents graphiques.

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- ~ Néant en l'état actuel des documents graphiques.

Vos références :

Nos références : **CB / U24**

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

PLOMB :

~ L'ensemble du Département de Vaucluse a été classé en zone à risque d'exposition au plomb par Arrêté Préfectoral N° 2450 du 3 octobre 2000.

TERMITES :

~ Par Arrêté Préfectoral N° 821, en date du 6 avril 2001, classement de la Commune en zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.
~ Par Arrêté Préfectoral en date du 27 Janvier 2020, deux périmètres situés sur la commune d'Avignon sont identifiés en zone d'exposition au risque méréle.

RISQUES MAJEURS :

~ Inondation, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Mouvement de terrain, Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Tassements différentiels, Séisme - zone de sismicité : 3, Feu de forêt, Risque industriel, Effet de surpression, Rupture de barrage, Transport de marchandises dangereuses, Radon : catégorie 1.

PRISE EN COMPTE DE L'AMENAGEMENT :

~ Le Plan de Prévention des Risques (PPR) Inondation du Rhône a été approuvé le 20 Janvier 2000 et mis en révision le 7 mai 2002. Révision prescrite le 10 Octobre 2022 et approuvée le 20 Juin 2023.
~ Le Plan de Prévention des Risques (PPR) Inondation de la Durance a été prescrit le 7 Décembre 2011.
~ Le Plan de Prévention des Risques (PPR) Technologiques autour de l'établissement de la société EURENCO a été approuvé le 13 Décembre 2013.
~ Porter à connaissance du risque inondation de la Durance notifié le 16 novembre 2017.

ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE :

~ 17/06/2020 : Sécheresse survenue du 1 avril 2019 au 30 septembre 2019.
~ 19/09/2022 : Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenue du 31 mars 2021 au 29 juin 2021.
~ 02/04/2023 : Sécheresse survenue du 31 mars 2022 au 29 septembre 2022.
~ 17/06/2024 : Sécheresse survenue du 31 mars 2023 au 30 décembre 2023.

INFORMATION ANNEXES :

~ Diverses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
~ Inventaire de zones humides.
~ Arrêtés Préfectoraux de protection de Biotope.
~ Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF).
~ Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).
~ Périmètre Natura 2000.
~ Sites Classés.
~ Sites Inscrits.
~ Divers édifices protégés au titre des monuments historiques.
~ Association syndicale autorisée des canaux de la plaine d'Avignon.
~ Centre historique inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (1995).
~ Délibération du 20 décembre 2007 : Institution d'un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux. Modification du périmètre le 17 avril 2010.
~ Délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2011 : application de la taxe forfaitaire sur les terrains nus devenus constructibles.
~ Arrêté du 6 Novembre 2012 : Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation du bassin Rhône- Méditerranée : périmètre Avignon - Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance.

Vos références :

Nos références : **CB / U24****DISPOSITIONS D'URBANISME :**

- ~ Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) approuvé le 12 juin 2007, mis à jour par arrêté préfectoral du 5 janvier 2011.
- ~ Arrêté préfectoral du 21 novembre 2013 : déclaration d'utilité publique du projet de création d'un tramway, emportant mise en compatibilité du PLU.
- ~ Arrêté préfectoral du 27 novembre 2017 : approbation de la modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).
- ~ Délibération du 10 octobre 2020 : approbation de la mise à l'étude et la définition d'un périmètre de sursis à statuer concernant le secteur dénommé "Ilot Saint Charles" situé en intra-muros.
- ~ Délibération du 19 décembre 2020 : prescription de la révision du Règlement Local de Publicité.
- ~ Approbation de la révision générale du PLU en date du 25 février 2023.
- ~ Arrêté préfectoral du 13 février 2024 : création d'une zone agricole protégée (ZAP).
- ~ Délibération du 24 février 2024 : approbation de l'instauration d'un périmètre d'étude au titre de l'article L. 424-1 du Code de l'Urbanisme sur le secteur Nord de l'OAP "Avignon-Confluence".
- ~ Lancement de la procédure de révision du PSMV du Site Patrimonial Remarquable (SPR) par délibération du 5 février 2024.
- ~ Délibération du 18 juillet 2024 : approbation de l'instauration d'un périmètre d'étude au titre de l'article L. 424-1 du Code de l'Urbanisme sur le secteur des Broquetons-Joannis à Montfavet.

Cavaillon, le 21/11/2024

URBA France EXPRESS

S.A.S au capital de 2 000€

RCS Evry 921 914 917

*

Tel : 04.90.06.30.40

Email : urba@ufe.comSiège : 2 Rue de la Mare à Tissier
91280 Saint-Pierre-du-Perray

La présente note d'informations constitue un simple document d'information. Elle ne présage en aucun cas de la constructibilité du terrain et de ses prescriptions particulières (risques, servitudes...) pour lesquelles il est nécessaire de demander un Certificat d'Urbanisme (C.U.). Elle fait état des renseignements connus à ce jour dans les documents opposables aux tiers. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative

Département :
VAUCLUSE

Commune :
AVIGNON

Section : CD
Feuille : 000 CD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 14/11/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC VAUCLUSE
Cité Administrative BP 91088 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse.ptgc@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr











